AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1429
FR0000121964-FS0691

14 septembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 septembre 2023, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 septembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 14 341 210 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KLEPIERRE sur le marché.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Sur la base d'un capital composé de 286 861 172 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.